



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BULLETIN N° 4**

Du 16/01/2022 au 31/01/2022



**Suivi de la période à risque  
pour les captures accidentelles  
de petits cétacés en Atlantique**

## AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, la plupart présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA<sup>1</sup>) et le ministère de la Transition écologique (DEB<sup>2</sup>) et composé de scientifiques, de représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces événements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route sur les travaux à mener de 2021 à 2027 pour réduire significativement les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ce plan d'action a été complété pour l'hiver 2021-2022.

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, est en cours de discussions avec la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne), vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

Comme l'an dernier, l'État, dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte Atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022 (période à risque). Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions. Le bulletin d'information N°1 présente l'ensemble des actions.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

---

<sup>1</sup> Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

<sup>2</sup> Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

## AXE 1: AMELIORER LES CONNAISSANCES

### 1. Déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4).

Trois déclarations de capture accidentelle de dauphins communs ont été recensées pour le moment sur la deuxième quinzaine de janvier. Ce recensement reste toutefois à consolider, car l'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres n'est pas encore réceptionné en ce début de période à risque (voir pages 9 et 10, Aide à la lecture des chiffres).

13 déclarations de capture accidentelle au total ont été recensées depuis la période à risque (du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 janvier 2022).

### 2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

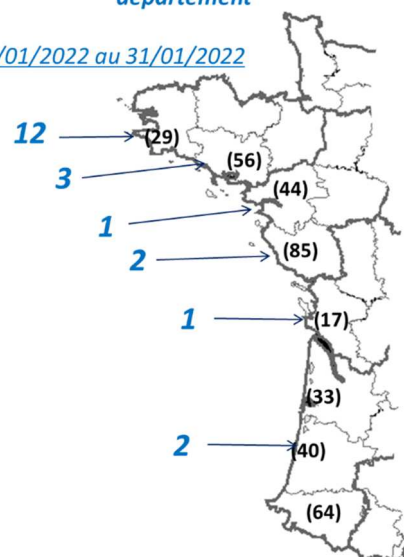
→ 21 petits cétacés ont été retrouvés échoués sur les côtes atlantiques entre le 16/01/2022 et le 31/01/2022, ce qui conduit à 89 individus depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

Parmi ces échouages, six dauphins se sont échoués vivants sur les côtes du Finistère et ont été remis à l'eau.

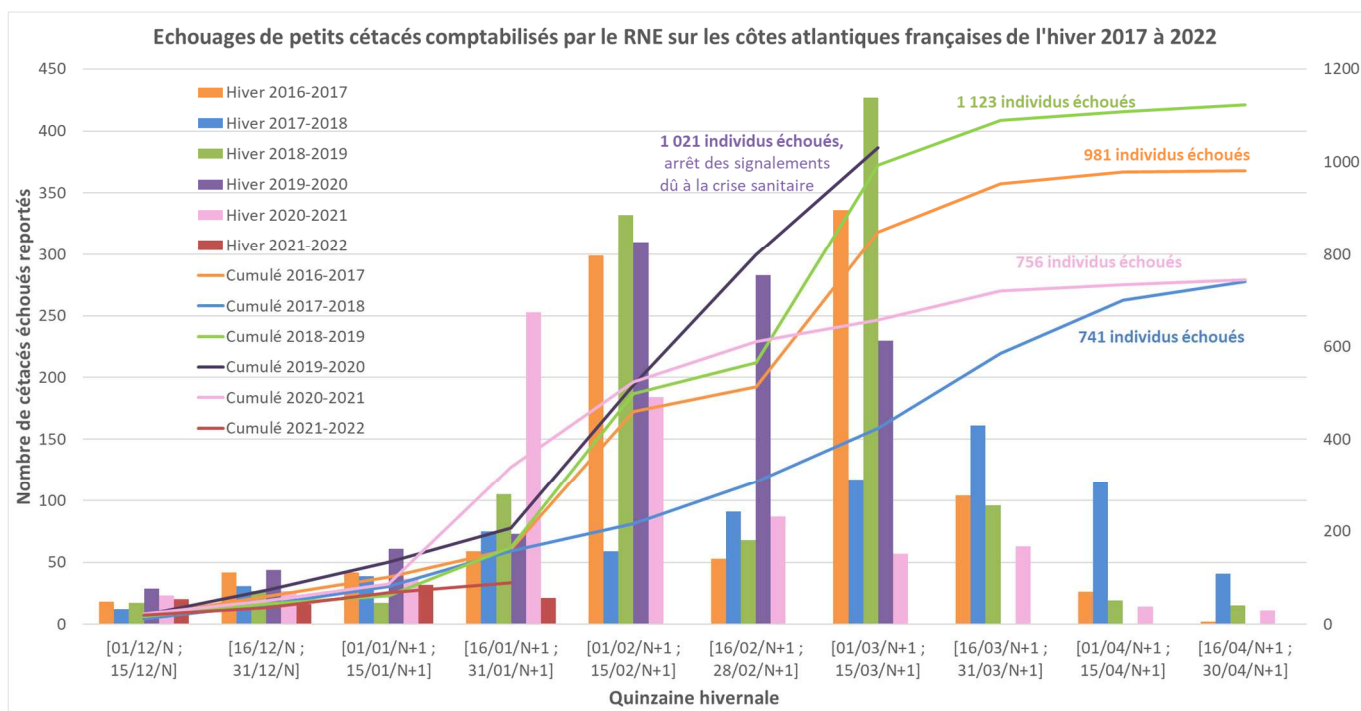
Détail des échouages	Du 16/01 au 31/01/2022	Totaux depuis 1 <sup>er</sup> /12/2021
Dauphin commun	16	64
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	4	14
Marsouin commun	1	8
Grand dauphin	0	3
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>89</b>

Nombre de petits cétacés recensés échoués par département

Du 16/01/2022 au 31/01/2022



Le graphique suivant présente l'évolution des échouages hivernaux depuis 2016-2017 à aujourd'hui. Il permettra de comparer les échouages aux années précédentes.



Une bague a été posée sur un individu capturé et relâché en mer. La pose de bagues par les pêcheurs est essentielle pour estimer le nombre d'individus capturés qui s'échouent sur les côtes, de ceux qui ne s'échouent pas, et ainsi d'évaluer le nombre total de captures accidentelles par an.

### ✓ **Projet Balphin**

Avec un objectif de mieux comprendre le comportement des carcasses dans la colonne d'eau, le projet Balphin, mené par l'OP Pêcheur d'Aquitaine et l'université de Montpellier, repose sur la pose de balises sur des individus capturés rejetés en mer. Pour cela, 16 carcasses ont pu être marquées par des sondes ou des balises l'an dernier, permettant de collecter la profondeur, la température, voire la lumière et d'estimer la trace de la dérive. Pour neuf d'entre elles, les données ont pu être récupérées et sont toujours en cours d'analyse.

Il reste à ce jour 16 sondes et balises qui pourront être posées au cours du 1er semestre 2022. Un rapport final sera disponible en septembre 2022. Ce projet permettra d'apporter de nouvelles connaissances sur le comportement de la carcasse de petits cétacés capturés une fois rejetée en mer.

### **3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque**

Les observations embarquées sont une autre source de données, qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. L'augmentation de ces observations embarquées a lieu du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022.

Du 16/01/2022 au 31/01/2022, 49 marées ont été observées sur des fileyeurs, correspondant à **62 jours de mer**. Une **capture accidentelle** de cétacés a été observée lors de ces observations en mer (la première depuis le début de la période à risque). Le détail des observations est présenté ci-dessous.

	Marées observées sur la quinzaine	Cumul des marées observées depuis le 15/12/2021	Captures de petits cétacés
Fileyeurs 3 miles	1	1	0
Fileyeurs Côtiers	39	46	1 dauphin commun
Fileyeurs Mixte	7	9	0
Fileyeurs Large	2	2	0
Chaluts pélagiques	0	0	0
Senne danoise	0	3	0
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>1</b>

#### 4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAME

La mise en œuvre de la phase 2 du projet OBSCAME se poursuit. Elle vise à équiper, à collecter et à traiter les données issues des caméras embarquées sur 20 fileyeurs (les 5 navires de la phase 1 et 15 nouveaux navires).

En lien avec les organisations professionnelles, le groupement Sinay/Isi-Fish (titulaire du marché) a pris contact avec plusieurs navires pour organiser les visites de qualification et programmer les équipements. **18 navires sont à ce jour équipés, dont les 5 navires de la phase 1.** Il reste 2 fileyeurs supplémentaires à équiper.

Les données collectées en 2021 sont encore en cours de traitement (visionnage). La fin du traitement des données de janvier à novembre 2021 des 5 premiers navires équipés est prévue pour mi-février 2022.

Depuis décembre 2021, les disques durs stockant les vidéos sont collectés tous les mois. Le temps de visionnage est d'environ 1 h pour 3 h de vidéo (visionnage en accéléré). Les données issues du visionnage (nombre de marées au filet, nombre de captures accidentelles, etc.) sont disponibles dans un délai d'environ 2 mois après la date de collecte. Seulement une partie des vidéos a donc été traitée et 11 captures accidentelles de mammifères marins ont été visionnées pour le moment. Le détail est présenté ci-dessous.

Traitement des données	Nombre de navires équipés	Nombre de marées aux filets observées/heures de visionnage	Nombre de captures accidentelles et espèces concernées	Engins associés aux captures
De janvier à novembre 2021 (en cours de traitement)	5	245 marées 1861 heures	2 marsouins communs 8 dauphins communs	Trémil (3) et filet maillant calé (7)
Décembre 2021 (en cours de traitement)	8	21 marées 58 heures	0	-
Depuis janvier 2022 (en cours de traitement)	18	6 marées 28 heures	1 dauphin commun	Filet maillant (1)

Les modalités de restitution de ces données feront l'objet de discussions ultérieures avec les partenaires du projet.

## 5. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet Delmoges

Ce projet scientifique de 3 ans, Delphinus mouvements gestion (Delmoges), piloté par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis<sup>3</sup>, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire.

La date de l'évènement de lancement du projet sera prochainement fixée.

## AXE 2 : REDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

### 6. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de systèmes dissuasifs (pingers) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pingers). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année.

Les contrôles seront renforcés en 2022 avec a minima un contrôle de 100 % de l'équipement en pingings des navires déclarant plus de 30 jours d'activité de chalut. L'objectif est que l'ensemble des navires ayant une activité significative au chalut dans le golfe de Gascogne, et donc ayant des interactions avec les dauphins, soit contrôlé.

### 7. Développement de solutions innovantes et durables

#### ✓ Poursuites des travaux d'expérimentation : projet Licado

Le projet Licado a pour objectif de proposer et d'améliorer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le golfe de Gascogne.

Les expérimentations de pingings et de réflecteurs acoustiques ont repris autour du 20 janvier 2022 afin d'apporter les améliorations nécessaires auprès de 9 navires :

- ✓ deux fileyeurs sont engagés dans la poursuite des tests de réflecteurs acoustiques : un navire a débuté les tests en Bretagne sud avec **500 mètres de filets équipés de fils réflecteurs** disposés par alternance de 50 m de longueur de réflecteur et un kilomètre de longueur de filet classique. Le second navire sera équipé début février de ce dispositif en Nouvelle-Aquitaine ;

---

<sup>3</sup> Université La Rochelle-CNRS

- ✓ trois paires de chalut en bœufs pélagiques testeront à nouveau des pingres : une paire de navires a débuté les tests dans les mêmes conditions que le protocole de l’an dernier ;
- ✓ un navire teste un pingre sur des filets calés en Bretagne sud.

### ✓ Tests à grande échelle de pingres sur les fileyeurs : projet Pifil

Le projet Pifil teste le pingre Cetasever au moment de l’opération de filage du navire. Ce pingre, développé dans le cadre du projet Licado, est testé au cours du premier trimestre sur 20 premiers fileyeurs. Un navire supplémentaire a été équipé cette quinzaine, portant le nombre à **18 fileyeurs équipés du pingre**. Des créneaux d’installation restent à trouver pour les deux autres navires.

Une application numérique a également été développée pour collecter les données nécessaires lors des tests par les pêcheurs. Elle a été testée par plusieurs partenaires du projet et doit être révisée avant d’être déployée à bord des navires.

## **AXE 3 : PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN**

### **8. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés**

Le projet Cetambicion<sup>4</sup>, partagé par la France, l’Espagne et le Portugal et financé par l’Union européenne, vise à faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et à proposer une stratégie coordonnée d’évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 15 partenaires des trois États : ministères et organismes publics de recherche et de conservation.

Un premier livrable portant sur l’examen des éléments DCSMM rapportés en 2018 pour le descripteur 1 (cétacés) par les trois États est en cours de validation. Ce rapport permet notamment de faire le point sur la prise en compte des mammifères marins dans le cadre de la DCSMM. Des propositions de mesures coordonnées pour diminuer les captures accidentelles de cétacés sont en cours d’étude (pingres, interface numérique de partage d’information).

---

<sup>4</sup> <https://www.cetambicion-project.eu/?lang=fr>



## L'ACTIVITE DE PECHE, CETTE QUINZAINE ?

### ✓ Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique reste très faible sur cette deuxième quinzaine de janvier. Elle concerne **3 à 4 paires (chalut-boeuf)** qui ont réalisé un faible nombre de jours de mer et **2 navires au chalut simple** qui alternent chalut de fond et chalut pélagique. Au global, l'activité de cette flottille sur cette période est inférieure à celle de 2021 et au niveau le plus bas en nombre de navires et de jours de mer depuis 2016.

### ✓ Fileyeurs

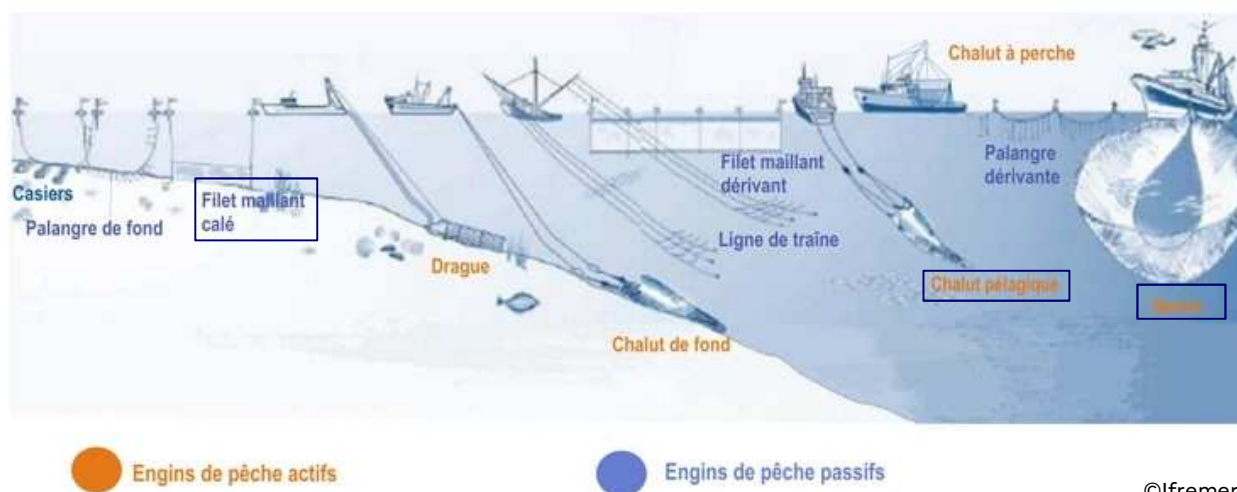
- **Fileyeurs hauturiers à sole** : l'activité de cette flottille est globalement normale sur la période, toutefois plusieurs navires sont en arrêt, notamment en Nouvelle-Aquitaine.
- **Fileyeurs hauturiers à merlu** : l'activité est normale sur cette période.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers** : cette activité reste très perturbée par les arrêts temporaires « sole », malgré des conditions météorologiques plus favorables à l'activité. L'activité reste faible.

D'une manière générale, pour les fileyeurs côtiers et pour les fileyeurs hauturiers à sole, la baisse du quota de sole et les arrêts temporaires qui en découlent vont affecter leur activité au cours de la période à risque (janvier à avril) et pourront potentiellement entraîner des changements de pêcheries (filet à baudroie notamment).

### ✓ Senne danoise

Lors de cette dernière quinzaine de janvier, l'activité reste faible. **4 navires** différents ont pratiqué une activité à la **senne danoise**. Ce métier est pratiqué en alternance avec d'autres engins (chalut notamment).

L'image ci-dessous permet de visualiser les différents engins de pêche présent dans le Golfe de Gascogne.



Pour plus de détail sur les engins de pêche, vous pouvez consulter le site de l'Ifremer au lien suivant : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>



## AIDE A LA LECTURE DES CHIFFRES

Les données de suivi sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

### 1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

### 2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer<sup>5</sup> et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.



*Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort, appelez l'observatoire Pelagis :  
**05 46 44 99 10**  
(7 jours/7)*



<sup>5</sup> <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

### 3. Les données déclaratives des captures accidentelles

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide<sup>6</sup> d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

**Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2021-2022.**

---

<sup>6</sup> <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*